

Cela mis à part, le projet de loi nous parviendra avec plusieurs amendements. Il faut donc se demander si, dans ces circonstances, nous devrions simplement l'adopter en première et deuxième lectures, en débattre, bien sûr, puis passer à la troisième lecture, ou, même si ce n'est que pour la forme, le renvoyer au comité. Il est possible—je crois pouvoir employer un terme plus fort—il est probable, vu l'attitude de la majorité des membres du comité et le fond du sujet tel qu'il sera développé dans le rapport supplémentaire sur le fond du sujet, et que le comité exigera que le ministre compare de nouveau.

Par conséquent, voici comment je prévois les choses: nous pourrions siéger lundi soir, si le projet de loi nous parvient, car nous ne pouvons passer à la deuxième lecture sans avoir le bill lui-même entre les mains. L'explication qui accompagne la deuxième lecture pourrait alors être donnée, lundi soir, après quoi nous pourrions siéger mardi matin pour permettre le débat, s'il en est, suscité par l'explication donnée au moment de la deuxième lecture. Puis, en cours de journée, sur renvoi du bill au comité, celui-ci pourrait siéger à son tour; je doute que cette séance puisse prendre plus que l'après-midi de mardi.

Je ne suis pas de ceux qui calculent le temps si parcimonieusement qu'un bill ne nous parvient qu'à la dernière minute de la dernière heure. C'est une voie pas trop sûre à suivre. L'enjeu est bien trop élevé pour permettre chose pareille; songez-y bien: si, rendus au 29 novembre, soit samedi en huit, nous n'avons pas approuvé ce projet de loi, peu importe la forme sous laquelle nous l'approuverons, et sans l'avoir renvoyé aux Communes, les déposants et autres personnes qui se rendront à

la banque le lundi matin suivant trouveront les portes closes. Vous vous imaginez le charivari partout au Canada si cela devait se produire? Ils vont immédiatement sauter aux pires conclusions. Il est inutile de leur dire que les banques ont de l'argent, qu'elles n'en manquent absolument pas. Ils diront: «Les portes sont fermées. Il est impossible d'y avoir accès».

● (1450)

Il faut éviter cela à tout prix. Par conséquent, je propose que nous nous accordions plus de temps au début de la semaine prochaine pour être sûrs d'étudier tout ce que nous voulions étudier à la satisfaction du Sénat et terminer à temps plutôt que de permettre que cette situation catastrophique se réalise.

**Le sénateur Roblin:** Honorables sénateurs, voilà l'un des discours les plus convaincants que j'ai entendus depuis longtemps. Je serai ici lundi soir.

**Le sénateur Frith:** Je présume qu'il est vrai que nous devrions nous préoccuper davantage des créanciers que des débiteurs qui, eux, seraient très heureux de voir les banques fermées lundi.

Par conséquent, je vais probablement vous aviser demain que nous siégerons lundi et je vous demande en toute déférence, de planifier votre semaine en conséquence.

**Son Honneur le Président:** Avant de mettre aux voix la motion d'ajournement, je vous avertis que je ne pourrai pas être ici demain à cause d'un deuil dans ma famille. M<sup>me</sup> le sénateur Lapointe a bien voulu accepter d'ouvrir la séance à ma place, puis lorsqu'elle devra se rendre à une réunion de comité, l'honorable sénateur Deschatelets la remplacera.

(Le Sénat s'ajourne à 2 heures demain.)